RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉS DE TRAVAUX PASSÉS EN PROCÉDURE AVEC NEGOCIATION

Réhabilitation énergétique et mise en sécurité des bâtiments C (BU) et D (droit) de l'Université de Caen Normandie

N° 2026950MATX051

Date limite de dépôt des candidatures :

23 octobre 2026 avant 12 h 00

Normandie Université

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 ·
14032 Caen cedex 5
marches.publics@unicaen.fr
www.unicaen.fr

SOMMAIRE

1 - OBJET DE LA CONSULTATION 4
2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION 4
2.1 - Mode de passation 4
2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature 6
2.3 - Type de et forme de contrat 6
2.4 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
2.5 - Enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération 7
2.6 – Calendrier prévisionnel de la consultation 7
2.7 – Forme des prix 7
3 – CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE 8
4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES 8
4.1 Forme juridique de l'attributaire 8
4.2 Composition du Groupement 8
4.3 Documents attendus dans le dossier de candidature des entreprises 9
4.4 Remise du DCE – phase candidatures 10
5 – JUGEMENT ET SELECTION DES CANDIDATURES 10
5.1 Recevabilité de la candidature 10
5.2 Pondération des critères de sélection des candidatures 11
6 – PHASE OFFRES 12
6.1 Visite sur site 12
Les modalités précises des visite seront détaillées dans le RC de la phase offres, remis aux seuls candidats sélectionnés. 12
6.2 Délai de validité des offres 12
6.3 Critères prévisionnels d'attribution des offres 12
6.4 Modalités de la négociation 18
6.5 Suite à donner à la consultation 18
7 – CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES 18
7.1 Transmission électronique 18
7.2 Copie de sauvegarde 19
7.3 Renseignements complémentaires 19
7.4 Procédure de recours 19

AIDE A LA DEMATERIALISATION

Toute la procédure « marché public » est réalisée exclusivement par voie dématérialisée.

L'ensemble des échanges (questions/réponses, rejets, notification, avenants…) est réalisé électroniquement via le site www.marches-publics.gouv.fr ; renseignez une adresse qui sera privilégiée lors de ces différents échanges électroniques.

L'acte d'engagement sera transmis uniquement au futur titulaire et devra être signé en original, soit en signature manuscrite, soit en signature électronique (une signature manuscrite scannée n'est pas une signature électronique valable).

Concernant l'utilisation de la plateforme en ligne, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- si le présent dossier a été téléchargé de manière anonyme ou via un agrégateur, les réponses aux éventuelles questions ou les modifications de DCE ne leur parviendront pas ;

- si le nom d'un fichier est trop long, des problèmes peuvent être rencontrés au téléchargement des plis ;

- compte-tenu du temps de transfert, il est fortement conseillé de prévoir un délai de téléchargement du dossier de réponse. Le téléchargement la veille de la date limite est une bonne pratique.

Le dossier de consultation « PHASE CANDIDATURE » comprend les documents suivants :

CAND 00 :	Le Règlement de Consultation – Candidature (présent document)
CAND 01	Note programmatique synthétique
CAND 02	Calendrier prévisionnel général
CAND 03	Pré requis pour collaboration BIM
CAND 04	Cadre de candidature – PHASE CANDIDATURE

Le dossier de consultation de la PHASE OFFRES sera remis aux seuls candidats admis à participer à la 2ème phase de la procédure.

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne le projet de réhabilitation énergétique et mise en sécurité des bâtiments C (BU) et D (droit) de l'université de Caen Normandie.

Cette opération porte sur plusieurs axes d'améliorations :

- ✓ Réhabilitation énergétique des façades et toitures classées Monuments historiques, notamment en remplaçant les menuiseries extérieures et en rénovant les façades en « béton pierre de Caen »
- ✓ Mise en conformité de la sécurité incendie des 2 bâtiments,
- ✓ Rénovation des installations électriques,
- ✓ Installation d'un contrôle d'accès des bâtiments
- ✓ Réorganisation de l'accès principal à la BU et modifier l'emplacement de la cafétéria parenthèse donnant sur le parvis
- ✓ Restitution la Salle des Pas perdus dans le bâtiment Droit conformément à l'état initial voulu par Henri Bernard

Les contraintes spécifiques :

- ✓ Contexte patrimonial fort nécessitant l'accord du Conservateur régional des monuments historiques (Caen), toutes les façades sont classées, ainsi que certains locaux du bâtiment Droit et certains mobiliers
- ✓ Contexte de sécurité incendie dans les ERP, nécessitant des concertations avec le SDIS. Les travaux de mise en sécurité amènent à repenser toute l'organisation sécuritaire des deux bâtiments
- ✓ Opération en site occupé avec maintien de l'activité par la mise à disposition de locaux provisoires suivant le phasage des travaux proposés. Un nombre d'étudiants importants et des interventions à concentrer hors périodes d'examens

Adresse d'exécution :

Université de Caen Normandie – Campus 1 – Esplanade de la Paix – 14000 CAEN

2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-3 et R.2124-3, R.2142-17, R.2161-12 0 R.2161-20 du Code de la Commande Publique.

Au regard de la nature de l'opération, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation apparaît adapté aux dispositions des articles **L. 2124-3** et **R. 2124-3** du Code de la Commande Publique.
La complexité technique de l'opération, les fortes contraintes patrimoniales, les nombreuses interfaces entre corps d'état, les études d'exécution confiées aux entreprises de travaux, les travaux sur un campus en fonctionnement, les aléas inhérents à une réhabilitation lourde ainsi que la nécessité d'adapter les solutions techniques disponibles justifient qu'une phase de négociation soit organisée afin d'identifier les offres présentant le meilleur équilibre entre qualité patrimoniale, performance énergétique, maîtrise des risques, qualité d'exécution, délais et coût global.
Le recours à cette procédure permettra au maître d'ouvrage de sélectionner la solution économiquement la plus avantageuse tout en garantissant la conservation du patrimoine, la performance énergétique attendue et la bonne exécution des travaux dans un environnement universitaire complexe.

Le nombre de candidats admis à participer à la phase Offre sera de **3 candidats** au maximum, par lot sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, sauf pour les lots 17 ELECTRICITE CFO & CFA et 18 CVC DESENFUMAGE PLOMBERIE où le nombre de candidats admis à remettre une offre sera au nombre de 4.

Préalablement à l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre, le pouvoir adjudicateur procèdera à la vérification de la situation des candidats retenus, conformément aux dispositions du présent règlement de consultation.

S'agissant d'une procédure restreinte, à ce stade de la candidature, il n'est pas attendu de pièces relevant de l'offre.

De même, aucun acte d'engagement, mémoire ou prix, n'est attendu au stade de la candidature.

2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature

Le marché est décomposé comme suit :

Lot	Description du lot	Code CPV	Intitulé
1	CURAGE ET DEMOLITION	45111100-9	Travaux de démolition
2	GROS ŒUVRE FLOCAGE	45223220-4 45343100-3	Travaux de gros œuvre Travaux de protection contre l'incendie
3	ECHAFAUDAGES COMMUNS	45262100-2	Travaux d'échafaudage
4	TRAITEMENT DES FACADES ET FACADES PATRIMONIALES	45443000-4	Travaux de façade
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	45421130-4	Pose de portes et fenêtres
6	MENUISERIES EXTERIEURES ACIER	45421130-4	Pose de portes et fenêtres
7	METALLERIE	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, sauf portes et fenêtres
8	ETANCHEITE	45261420-2	Travaux d'étanchéification
9	PLATRERIE SECHE	45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	45421000-4	Travaux de menuiserie
11	PLAFONDS SUSPENDUS	45421146-9	Installation de plafonds suspendus
12	CARRELAGE – FAIENCE – CHAPE	45431000-7 45262321-7	Travaux de carrelage Travaux de chape
13	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	45432111-5	Pose de revêtements de sols souples
14	PEINTURE	45442100-8	Travaux de peinture
15	ASCENSEUR – MONTE LIVRES	45313100-2	Installation d'ascenseurs
16	RAYONNAGE MOBILE	39151100-6	Rayonnages
17	ELECTRICITE CFO & CFA	45310000-3	Travaux d'installation électrique
18	CVC – DESENFUMAGE – PLOMBERIE	45330000-9 45331000-6	Travaux de plomberie et sanitaires Installation de chauffage, ventilation et désenfumage
19	ESPACES VERTS - VRD	45112700-2 45233140-2	Travaux d'aménagement paysager Travaux routiers
20	NETTOYAGE	90910000	Service de nettoyage

2.3 - Type de et forme de contrat

Chaque lot est un marché à prix forfaitaire.

2.4 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée globale prévisionnelle pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 38 mois, réalisation en 3 phases de travaux.

La date prévisionnelle de notification des marchés est estimée courant septembre 2027 comme indiqué au calendrier prévisionnel joint au présent RC.

2.5 - Enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération

Le budget estimatif des travaux objet de la présente consultation est de 21 627 000 € HT (valeur juillet 2026).

2.6 – Calendrier prévisionnel de la consultation

Le calendrier prévisionnel de la procédure est joint au présent RC.

Ce calendrier est donné à titre purement indicatif et peut faire l'objet de modifications par le pouvoir adjudicateur, sans que les candidats ne puissent élever une quelconque réclamation à ce titre.

2.7 – Forme des prix

2.7.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations du CCAP (transmis dans le DCE PHASE OFFRE).

2.7.2 - Variations dans les prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du « mois zéro » tel que défini dans le CCAP (DCE- PHASE OFFRE).

Les conditions de variation des prix (actualisation, révision, …) seront définies dans le CCAP qui sera transmis aux candidats admis à participer à la remise des offres - PHASE OFFRE.

2.7.3 - Prestations supplémentaires éventuelles

Le règlement de consultation de la phase offres mentionnera l'existence ou non de prestations supplémentaires éventuelles

2.7.4 - Variantes

L'université laisse la possibilité aux candidats de présenter des variantes à l'offre de base en indiquant clairement dans leur offre qu'il s'agit d'une proposition de variante. Pour présenter une variante le candidat doit obligatoirement avoir proposé une offre de base conforme aux exigences du présent DCE.
Les variantes doivent respecter les exigences techniques minimales indiquées au DCE. Le nombre maximum de variantes pouvant être présentées est limité à deux.
Elles doivent conduire à des propositions techniques ou financières équivalentes ou plus performantes ou encore aboutir à une amélioration de l'offre en matière de responsabilité environnementale ou sociale.

3 – CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

À ce stade de la procédure, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature contenant les documents listés au présent règlement.

La procédure avec négociation est conduite selon les modalités de l'article R.2161-12, avec une phase de sélection préalable des candidatures suivie d'une phase de remise et de négociation des offres. Le dossier de consultation de la phase offre sera transmis aux seuls candidats admis à remettre une offre. La procédure avec négociation est la procédure par laquelle l'acheteur négocie les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques

Le maitre d'ouvrage examine les candidatures et établit un classement selon les critères de sélection indiqués au présent document.

Préalablement à l'admission des candidats, par lot, à la phase offre, par application de l'article R. 2144-5 du Code de la Commande Publique, l'Université procède aux vérifications mentionnées à l'article R. 2144-4 du Code de la Commande Publique.

Les candidats, qui auront passé avec succès l'étape précédente de « vérification » du respect des obligations sociales et fiscales, sont invités à participer à la phase offre de la procédure. Le dossier de consultation de la phase offre ainsi qu'une invitation à procéder à une visite de site leur seront adressés.

Aucune visite de site n'est organisée en amont de la remise des candidatures.

4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES

4.1 Forme juridique de l'attributaire

Les opérateurs peuvent répondre en « candidat seul » ou en groupement.

En cas de réponse en groupement, le Groupement devra être constitué de manière définitive au moment de la remise des candidatures.

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement solidaire ou groupement conjoint avec mandataire désigné. Le groupement conjoint sans mandataire n'est pas autorisé. Il est exigé que le Mandataire soit solidaire pour la bonne exécution du marché de chacun des membres du Groupement pour ses obligations contractuelles.

4.2 Composition du Groupement

Un opérateur se présentant en « candidat seul » peut se prévaloir des capacités de prestataires ayant vocation à exécuter une partie du marché (sous-traitants ou opérateurs autres).

Plusieurs opérateurs répondant en groupement, comprenant un mandataire et un ou plusieurs co-traitants, membres du groupement, peuvent se prévaloir, chacun en ce qui les concerne, des capacités de prestataires qui, sans être membres du groupement, seront chargés d'une partie de l'exécution du marché (sous-traitants ou opérateurs autres).

Le candidat seul ou chaque membre du groupement concerné devra produire pour ces prestataires les mêmes documents que ceux exigés dans le présent règlement afin de justifier de leurs capacités techniques, professionnelles, économiques et financières. Il devra également justifier qu'il dispose des capacités de ces prestataires pour l'exécution du marché par tout moyen approprié.

Il est rappelé que la composition d'un groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public, sauf exceptions précisées aux articles

R. 2142-19 à R. 2142-27 et R. 2151-7 du Code de la Commande Publique,

4.3 Documents attendus dans le dossier de candidature des entreprises

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française. Si les candidatures sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignement concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) – Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation	NON
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)	NON
Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail (DC1)	NON
Attestations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédente	NON
Extrait Kbis ou documents justifiant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou registre des métiers (RM) ou à défaut, récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) pour les entreprises en cours d'inscription	NON
Pour les candidats étrangers, attestations équivalentes délivrées par les autorités compétentes. Si ces documents ne sont pas en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté	NON

* : signature manuscrite scannée acceptée

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent)	NON
En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	NON
Pour le lot 05 TRAITEMENT DES FACADES : Attestations des qualifications QUALIBAT 2193 : Restauration maçonnerie des monuments historiques, ou références en restauration de bâtiments classés monuments historiques en béton, patrimoine du XXe siècle	NON
Le cadre de candidature joint au DCE, comprenant : - 2 références techniques pour des travaux de même nature sur les 5 dernières années, pour des prestations réalisées ou en cours de réalisation faisant apparaître le montant HT des travaux, les coordonnées du responsable de la Maîtrise d'ouvrage, l'année de réalisation - Les moyens en personnels, en matériels et en équipements techniques dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations de même nature - La présentation des compétences BIM de l'entreprise (logiciels et personnels qualifiés) ***sauf lots 1, 3 et 20***	NON

L'ensemble des candidats est tenu de produire les documents ci-dessus. L'acheteur écartera les candidatures irrecevables. En cas de groupement d'entreprise chacun des membres du groupement doit également fournir les documents administratifs. Seuls le DC1 et le cadre de réponse peuvent être complétés en commun.

4.4 Remise du DCE – phase candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivant : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 – JUGEMENT ET SELECTION DES CANDIDATURES

5.1 Recevabilité de la candidature

Au cours de l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier obligatoire de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au(x) candidat(s) concerné(s) de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

5.2 Pondération des critères de sélection des candidatures

Pour les lots 2 et 4 à 19 :

Critères	Pondération
Critère n° 1 - Moyens humains et matériels de la structure / établissement qui interviendra sur cette opération	50 %
Critère n°2 : Qualités des références présentées	40 %
Critère n°3 : Compétences BIM (logiciels et personnels qualifiés)	10 %

Pour les lots 1, 3 et 20 :

Critères	Pondération
Critère n° 1 - Moyens humains et matériels de la structure / établissement qui interviendra sur cette opération	50 %
Critère n°2 : Qualités des références présentées	50 %

Chaque critère mentionné ci-dessous sera noté sur 5, variant de 0 à 5, selon l'échelle de notation suivante :

. Très insuffisant : absence de réponse ou réponse très incomplète = 0
. Insuffisant : le contenu de l'offre est insuffisant par rapport aux attentes = 1
. Partiellement suffisant : l'offre ne répond que partiellement aux attentes = 2
. Suffisant : l'offre répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier = 3
. Bon : l'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers = 4
. Très intéressant : l'offre répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers = 5

6– PHASE OFFRES

6.1 Visite sur site

Les modalités précises des visites seront détaillées dans le RC de la phase offres, remis aux seuls candidats sélectionnés.

Pour les lots n° 1 / 2 / 4 à 7 / 9 / 15 / 17 et 18

A l'issue de la sélection des candidatures, une visite du site sera obligatoire pour les candidats admis en phase Offre.

Les rendez-vous de visite auront lieu les **mercredi 06 janvier, jeudi 07 janvier et vendredi 08 janvier 2027.**

Les candidats n'ayant pas procédé à cette visite pourront être éliminés.

Pour les n° 3 / 8 / 10 à 14 / 16 / 19 et 20

La visite du site est facultative.
Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux.
Ils ne pourront invoquer par la suite une méconnaissance des lieux pour modifier leurs prix ou prétendre à une rémunération complémentaire de la personne publique.

6.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6.3 Critères prévisionnels d'attribution des offres

LOT 01 – CURAGE DEMOLITION

Critères	Pondération
Valeur technique - Méthodologie d'exécution : 30% o Exposé clair de la compréhension globale du projet en insistant sur les particularités de votre lot o Identification précise des travaux à réaliser ainsi que des contraintes majeures liées à une intervention dans l'existant o Modes opératoires et méthodologies envisagés spécifiques à votre lot, mettant en évidences les principales étapes - Aspect organisationnels – délai phasage : 25% o Présentation de l'organisation générale mise en place pour piloter les études et les travaux en détaillant les moyens humains (avec compétences spécifiques) et techniques mobilisés o Compréhension et bon respect du phasage du projet o Organisation des interfaces avec les autres corps d'état	60%

- Critère environnemental et social - 5% ○ Réduction des nuisances sonores ○ Recours privilégié à des équipements électriques ou sur batterie lorsque techniquement adaptés ○ Déchets de chantier, tri et valorisation ○ Disposition sociale pour la réalisation du marché (insertion professionnelle, égalité hommes femmes …)	
Prix	40%

LOT 03 – ECHAFAUDAGE
LOT 20 – NETTOYAGE

Critères	Pondération
Valeur technique - Méthodologie d'exécution : 15% o Exposé clair de la compréhension globale du projet en insistant sur les particularités de votre lot o Identification précise des travaux à réaliser ainsi que des contraintes majeures liées à une intervention dans l'existant o Modes opératoires et méthodologies envisagés spécifiques à votre lot, mettant en évidences les principales étapes - Aspect organisationnels – délai phasage : 15% o Présentation de l'organisation générale mise en place pour piloter les études et les travaux en détaillant les moyens humains (avec compétences spécifiques) et techniques mobilisés o Compréhension et bon respect du phasage du projet o Organisation des interfaces avec les autres corps d'état - Critère environnemental et social - 5% o Réduction des nuisances sonores o Recours privilégié à des équipements électriques ou sur batterie lorsque techniquement adaptés o Déchets de chantier, tri et valorisation o Disposition sociale pour la réalisation du marché (insertion professionnelle, égalité hommes femmes …)	35%
Prix	65%

LOT 02 – GROS ŒUVRE – FLOCAGE
LOT 07 – METALLERIE
LOT 09 – PLATRERIE SECHE
LOT 10 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT 11 – PLAFONDS SUSPENDUS
LOT 12 – CARRELAGE FAIENCE CHAPE
LOT 13 – REVETEMENTS SOLS SOUPLES
LOT 14 – PEINTURE
LOT 17 – ELECTRICITE CFO & CFA
LOT 18 – CVC – DESENFUMAGE – PLOMBERIE
LOT 19 – ESPACES VERTS – VRD

Critères	Pondération
Valeur technique - Méthodologie d'exécution : 25% o Exposé clair de la compréhension globale du projet en insistant sur les particularités de votre lot o Identification précise des travaux à réaliser ainsi que des contraintes majeures liées à une intervention dans l'existant o Modes opératoires et méthodologies envisagés spécifiques à votre lot, mettant en évidences les principales étapes - Aspect organisationnels – délai phasage : 25% o Présentation de l'organisation générale mise en place pour piloter les études et les travaux en détaillant les moyens humains (avec compétences spécifiques) et techniques mobilisés o Compréhension et bon respect du phasage du projet o Organisation des interfaces avec les autres corps d'état - Organisation BIM pour la synthèse et le DOE – 5 % o Organisation mise en place pour la production et l'exploitation des maquettes o Méthode de contribution à la synthèse BIM (Formats et modalités de transmission des données) o Méthode de contribution au DOE BIM (Formats et modalités de transmission des données) - Critère environnemental et social - 5% o Réduction des nuisances sonores o Recours privilégié à des équipements électriques ou sur batterie lorsque techniquement adaptés o Déchets de chantier, tri et valorisation o Disposition sociale pour la réalisation du marché (insertion professionnelle, égalité hommes femmes …)	60 %
Prix	40-%

Lot 04 – TRAITEMENT DES FACADES ET FACADES PATRIMONIALES

Lot 05 – MENUISERIES EXT ALUMINIUM

Lot 06 – MENUISERIES EXT ACIER

Lot 08 – ETANCHEITE

Critères	Pondération
Valeur technique - Méthodologie d'exécution : 25% o Exposé clair de la compréhension globale du projet en insistant sur les particularités de votre lot o Identification précise des travaux à réaliser ainsi que des contraintes majeures liées à une intervention dans l'existant o Modes opératoires et méthodologies envisagés spécifiques à votre lot, mettant en évidences les principales étapes o Prise en compte du caractère monuments historiques de votre intervention - Aspect organisationnels – délai phasage : 25% o Présentation de l'organisation générale mise en place pour piloter les études et les travaux en détaillant les moyens humains (avec compétences spécifiques) et techniques mobilisés o Compréhension et bon respect du phasage du projet o Organisation des interfaces avec les autres corps d'état - Organisation BIM pour la synthèse et le DOE – 5 % o Organisation mise en place pour la production et l'exploitation des maquettes o Méthode de contribution à la synthèse BIM (Formats et modalités de transmission des données) o Méthode de contribution au DOE BIM (Formats et modalités de transmission des données) - Critère environnemental et social - 5% o Réduction des nuisances sonores o Recours privilégié à des équipements électriques ou sur batterie lorsque techniquement adaptés o Déchets de chantier, tri et valorisation o Disposition sociale pour la réalisation du marché (insertion professionnelle, égalité hommes femmes …)	60 %
Prix	40 %

LOT 16 – ASCENSEUR – MONTE LIVRE
LOT 17 – RAYONNAGE MOBILE

Critères	Pondération
Valeur technique - Méthodologie d'exécution : 10% o Exposé clair de la compréhension globale du projet en insistant sur les particularités de votre lot o Identification précise des travaux à réaliser ainsi que des contraintes majeures liées à une intervention dans l'existant o Modes opératoires et méthodologies envisagés spécifiques à votre lot, mettant en évidences les principales étapes - Aspect organisationnels – délai phasage : 10% o Présentation de l'organisation générale mise en place pour piloter les études et les travaux en détaillant les moyens humains (avec compétences spécifiques) et techniques mobilisés o Compréhension et bon respect du phasage du projet o Organisation des interfaces avec les autres corps d'état - Organisation BIM pour la synthèse et le DOE – 5 % o Organisation mise en place pour la production et l'exploitation des maquettes o Méthode de contribution à la synthèse BIM (Formats et modalités de transmission des données) o Méthode de contribution au DOE BIM (Formats et modalités de transmission des données) - Critère environnemental et social - 5% o Réduction des nuisances sonores o Recours privilégié à des équipements électriques ou sur batterie lorsque techniquement adaptés o Déchets de chantier, tri et valorisation o Disposition sociale pour la réalisation du marché (insertion professionnelle, égalité hommes femmes …)	30%
Prix	70%

Le prix sera analysé au regard de la formule suivante :

Note = coëfficent attribué * (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée)

Chaque critère mentionné ci-dessus sera noté sur 5, variant de 0 à 5, selon l'échelle de notation suivante :

. Très insuffisant : absence de réponse ou réponse très incomplète = 0
. Insuffisant : le contenu de l'offre est insuffisant par rapport aux attentes = 1
. Partiellement suffisant : l'offre ne répond que partiellement aux attentes = 2
. Suffisant : l'offre répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier = 3
. Bon : l'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers = 4
. Très intéressant : l'offre répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers = 5

N.B : Ces critères pourront être adaptés dans le règlement de consultation de la phase

offres.

6.4 Modalités de la négociation

La procédure avec négociation est mise en œuvre conformément aux articles R 2124-3 et R. 2161-12 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses, peuvent faire l'objet de négociations.

Elles pourront devenir régulières et acceptables à cette occasion (R. 2152-1 du Code de la Commande Publique).

La négociation pourra dans le cas le plus simple, se réduire à un échange par courriel ou si, nécessaire, donner lieu à une voire plusieurs rencontres des candidats invités à négocier.

Conformément à l'article R. 2161-18 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'organiser une négociation en phases successives,

A l'issue des négociations, les soumissionnaires sont invités à remettre une nouvelle offre en tenant compte des modifications éventuellement apportées en cours de négociation.

Les discussions seront menées dans des conditions de stricte égalité des candidats. Le pouvoir adjudicateur s'abstient de donner toute information susceptible d'avantager certains participants par rapport à d'autres.

Les négociations peuvent porter sur les pièces spécifiques relatives à chaque lot et au montant de l'offre. Les pièces communes de la consultation ne peuvent pas faire l'objet de négociations.

Si les négociations ont donné lieu à auditions, un compte rendu, retraçant le contenu des négociations et la teneur des questions posées et des réponses qui y ont été apportées, sera établi par le maitre d'œuvre pour chaque réunion de négociation et adressé aux candidats via PLACE, lors de l'invitation à remettre une offre négociée.

6.5 Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

7 – CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

7.1 Transmission électronique

La transmission électronique des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http:/www.marches-publics.gouv.fr

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.
Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace la précédente.

7.2 Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais indiqués ci-dessus, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier à l'adresse suivante :

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Esplanade de la Paix CS 14032
14032 Caen CEDEX 5

Ou par voie dématérialisée à l'adresse mail : marches.publics@unicaen.fr

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique.
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pas pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

7.3 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

7.4 Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Caen.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA, et dès la signature du contrat dans un délai : 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. L'acheteur a donc intérêt à publier un avis d'attribution le plus rapidement possible après la notification du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

En cas de difficulté survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso
BP 24209
444042 NANTES CEDEX